

Des journées portes ouvertes organisées par France Services

Du 3 au 14 octobre, les personnels de l'espace France Services situé au centre social Louise-Michel de Guénange ont proposé des journées portes ouvertes en organisant 13 ateliers pour tous les publics et professionnels. Deux temps d'accueil en libre accès pour bien présenter toute son offre.

Par **Le Républicain Lorrain** – Hier à 20:00 – Temps de lecture : 2 min Vu 24 fois



Les participants ont été très attentifs aux explications fournies par l'agent des impôts et ont posé beaucoup de questions sur tous les sujets. Photo RL

Chacun a pu se familiariser avec les matériels à disposition, découvrir les services proposés et s'informer. Voici la liste des ateliers :

- Trois ateliers numériques animés par une conseillère numérique de Familles Rurales et de Moselle Fibre (partenaire également de la Direction générale des Finances publiques) ;
- Deux ateliers avec la mission locale du Nord Mosellan. 10 jeunes accompagnés dans le cadre du Contrat engagement jeune (CEJ) pour présenter France Services ;
- Un atelier auprès de cinq assistantes maternelles du relais petite enfance de Guénange en présence de deux agents Pôle Emploi pour les accompagner dans leurs démarches ;
- Un webinaire de la Caisse d'assurance retraite et de la santé au travail (CARSAT) pour répondre aux questions des usagers afin de préparer, demander et améliorer sa retraite à l'âge légal ou anticipé, tout en accompagnant le veuvage et la retraite de réversion ;
- Un atelier actualisation du Pôle Emploi avec l'utilisation des comptes individuels ;
- Un atelier « Mon espace santé - AMELI » ;
- Une permanence du Centre de renseignement et d'information - Bureau information jeunesse (CRI-BIJ) qui a accueilli trois personnes afin de les aider dans leurs démarches associatives ou de création d'entreprise ;
- Enfin, un atelier d'impôts des frontaliers en présence d'un agent des impôts qui a expliqué les règles applicables entre les revenus français et ceux perçus à l'étranger dans les calculs des taux d'imposition. Il a insisté et expliqué pourquoi les revenus perçus à l'étranger n'étaient jamais imposés, mais rentraient uniquement dans le calcul de la tranche d'imposition applicable sur les revenus perçus en France.